

INFORMATIONS

Simplifiez-vous la vie en optant pour le prélèvement bancaire !

**La Ville vous offre un mode de règlement
qui allègera vos tâches administratives...**

Prélèvement bancaire

Tranquillité et confort : vous n'avez plus besoin de vous déplacer, ni d'envoyer votre règlement.

Remplissez l'autorisation de prélèvement ci-jointe et retournez le tout, accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire.

Une facture vous est adressée indiquant la date de prélèvement. En cas de rejet du prélèvement par votre banque, la facture sera à régler directement au Trésor Public.

Vous pouvez interrompre à tout moment le prélèvement bancaire pour les factures à venir en faisant la demande par simple courrier ou courrier électronique (massy-tarifs@mairie-massy.fr).

Paiement à la Trésorerie

Vous vous déplacez directement à la Trésorerie

Vous pouvez choisir de régler vos factures municipales **directement à la Trésorerie de Palaiseau** (34 avenue du 8 mai 1945 91125 PALAISEAU CEDEX) en envoyant votre **chèque** avec le talon de paiement en bas de la facture ou par **carte bancaire** ou par **espèces** (jusqu'à 300 €) ou paiement par **virement** (RIB ci-dessous).

Relevé d'Identité Bancaire (RIB) 053

TITULAIRE	TRESORERIE DE PALAISEAU 34 AVENUE DU 8 MAI 1945 91125 PALAISEAU CEDEX			
Identification nationale du compte bancaire (RIB)	CODE BANQUE 30001	CODE GUICHET 312	N° DE COMPTE E9140000000	CLE RIB 11
Identification internationale du compte bancaire (IBAN)	FR54 3000 1003 12E9 1400 0000 011			
Identifiant SWIFT de la BDF (BIC)	BDFEFRPPCCT			

Attention : ce dossier ne concerne pas les inscriptions pour le centre de loisirs le mercredi et les vacances. Elles restent à réaliser en ligne, sur le portail famille du site Internet de la ville.

Les données collectées sont conservées et sont accessibles au personnel en charge de la facturation ainsi que la société Technocarte, agissant en tant que sous-traitant de la Ville. Pour exercer vos droits Informatiques et Libertés et pour toute information sur ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données (DPO) en écrivant à dpo@mairie-massy.fr ou par courrier postal à Hôtel de Ville de Massy, Délégué à la Protection des Données, 1 Av du Général de Gaulle, 91300 Massy



Mairie de Massy
1 avenue du Général de Gaulle
91300 Massy
Tél : 01 60 13 3000

MASSY - TARIFS 2021

Dossier de calcul du Quotient Familial

Nouveauté

Cette année, le calcul du quotient familial prendra effet le 1^{er} janvier 2021.

Pour bénéficier de réductions sur les services municipaux

Faites calculer vos
tarifs municipaux

